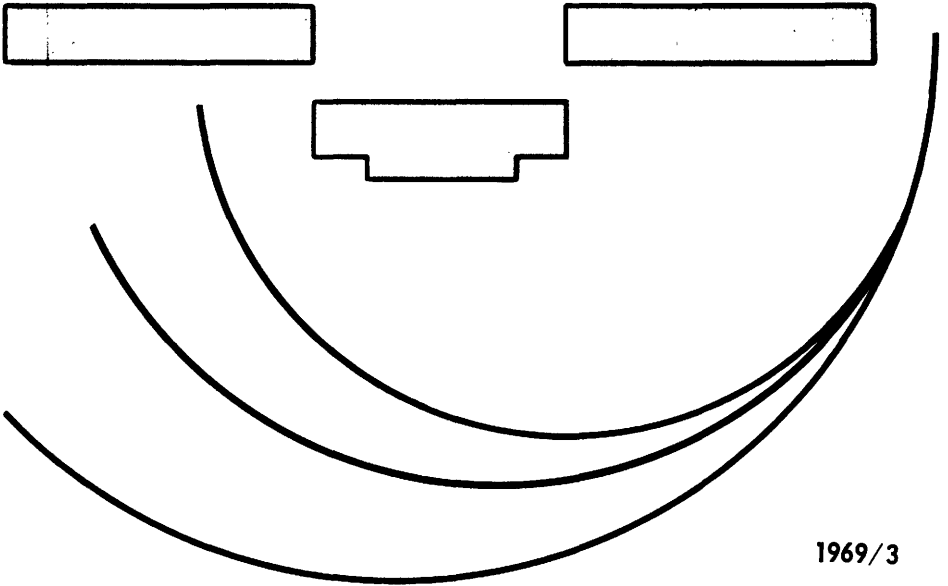


parlement européen

informations



S O M M A I R E

	<u>Page</u>
Allocution du Président Scelba.....	1
I. Session extraordinaire de février.....	5
II. Session de mars.....	11
III. Activités des commissions parlementaires.....	36
IV. Autres informations.....	48

Secrétariat général du Parlement européen

Publication de la direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Tél. 477.11

Luxembourg

EXTRAITS DE L'ALLOCUTION
PRONONCEE LE 12 MARS
DEVANT LE PARLEMENT
EUROPEEN
par le
PRESIDENT SCELBA



"... Les traités de Rome existent depuis un peu plus de dix ans, mais les institutions auxquelles ils ont donné naissance grandissent et les résultats qu'elles ont obtenus polarisent l'intérêt non seulement des peuples des Communautés, mais du monde entier.

Le succès des Communautés européennes trouve sa consécration la plus significative dans le fait que des pays européens, à commencer par la Grande-Bretagne, qui lui furent d'abord hostiles, demandent aujourd'hui avec insistance à en faire partie, et que d'autres peuples d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine demandent à s'y associer. Si les signataires des traités de Rome le voulaient, les Communautés européennes pourraient s'élargir immédiatement jusqu'à inclure tous les Etats vivant en régime démocratique, de l'Elbe à l'Atlantique. Et sans la rigueur des limites, arbitrairement imposées par l'Union soviétique, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, à la souveraineté des Etats de l'Europe centrale et orientale, occupés militaire-

ment par elle, les rapports entre ces Etats et les Communautés européennes seraient, eux aussi, plus intenses et plus intimes, ce dont tout le monde ne pourrait tirer que des avantages.

La caractéristique essentielle des Communautés européennes est qu'elles sont issues du libre consensus des populations intéressées et que leurs succès ont été obtenus sous le signe de la liberté. S'il fallait une preuve supplémentaire que la liberté politique et le progrès économique et social non seulement ne sont pas incompatibles, mais, au contraire, que la liberté politique constitue le plus puissant facteur de progrès économique et social, cette preuve serait fournie par la réalité des Communautés européennes. Nous n'ignorons pas les difficultés qui s'opposent à la mise en oeuvre intégrale des traités existants et à la marche vers l'issue inéluctable : l'unification politique.

En présence de telles difficultés qui, d'ailleurs, ne sont pas plus grandes que celles que nous connaissions en 1955, nous ne pouvons négliger le fait que l'Europe unie, rêve de tant de générations, est un objectif qui, une fois atteint, est destiné à défier les siècles et que sa réalisation implique la destruction des mythes et l'abandon de conceptions et de réalités vieilles de plusieurs siècles. Le chemin est donc nécessairement long et dur. Il importe par conséquent de ne pas perdre de vue le but et de résister à la tentation, en présence de difficultés qui, parfois, peuvent apparaître insurmontables, d'abandonner l'entreprise. Succomber à cette tentation équivaudrait en effet à revenir à des situations dont on a déjà fait l'expérience tragique, et à renoncer à la seule possibilité de construire une Europe nouvelle et meilleure.

Les voies qui aboutissent à la Communauté européenne ne sont pas rigidement fixées. Il appartient précisément aux gouvernements de trouver les plus rapides et les plus sûres permettant de progresser vers l'unité, vers le but fascinant des Etats Unis d'Europe. Il fut une époque, à Bonn, en juillet 1961, où tous les chefs d'Etat et de gouvernement des six pays réunis dans cette ville, tombèrent d'accord pour aller de l'avant sur la voie des traités de Rome. C'est un précédent sur lequel il convient de méditer. La consolidation de ce qui a déjà été acquis et l'exigence du progrès requièrent la présence d'institutions communautaires capables de fonctionner avec autorité et responsabilité, et ayant pour objectif l'intérêt supérieur de la Communauté.

En régime démocratique, il n'y a pas d'autorité capable d'agir légitimement et avec autorité qui ne naisse de la manifestation du consentement populaire. C'est pourquoi nous continuerons à demander avec

insistance que soient appliquées les dispositions des traités relatives à l'élection du Parlement au suffrage universel direct. Bien que tous les membres de ce Parlement aient été désignés par des élections populaires au sein de leurs parlements nationaux et ensuite par un choix des élus, il est cependant évident qu'il n'y aura ni peuple européen, ni vrai Parlement européen tant que l'on ne pourra pas établir un rapport direct de représentation entre le peuple et le Parlement. L'élection directe des membres du Parlement européen servira surtout à résoudre le problème de l'autonomie du mandat européen, dont l'exercice parallèle à celui du mandat national devient de plus en plus difficile, en raison de l'accroissement progressif des tâches de la Communauté.

Outre l'élection au suffrage universel, nous continuerons à réclamer l'octroi au Parlement européen des pouvoirs propres à une assemblée populaire représentative, pouvoirs qui, aujourd'hui, sans beaucoup d'égards pour les règles de la démocratie, sont confiés à d'autres organes et, notamment, l'exercice effectif des pouvoirs de contrôle sur l'activité de tous les autres organes des Communautés et de discussion du budget. En attendant, nous devrions étudier les moyens qui permettraient au Parlement européen de discuter, avec l'ampleur et la continuité voulues, des grands thèmes de la construction communautaire, de son élargissement et de son développement politique ainsi que de l'orientation de la politique des Communautés.

Etant donné qu'il est impossible pour l'instant d'augmenter le nombre des sessions parlementaires et leur durée, en raison du cumul du mandat national avec le mandat européen, il faudra étudier la possibilité d'élargir les pouvoirs des commissions parlementaires au sein desquelles s'effectue, dans le silence, un travail sérieux et constructif. Le désir de consacrer plus de temps aux grands sujets politiques est justifié également par la nécessité de former, autour des institutions communautaires, une opinion publique sur l'appui de laquelle on puisse compter, et de solliciter l'intérêt du monde de la culture et des jeunes générations.

... Si, malgré le caractère révolutionnaire de ses objectifs, la cause de l'unité européenne ne bénéficie pas de la participation enthousiaste des jeunes générations, c'est que nous-mêmes avons mis l'accent plus sur les succès matériels que sur les grands objectifs idéaux. Les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas connu l'horreur des dernières guerres fratricides qui ont opposé les nations de l'Europe et ils ne sont donc pas en mesure d'apprécier à leur juste valeur les motifs qui ont incité les représentants des grands courants démocratiques en Europe à trouver de nouvelles voies pour leur épargner que de telles horreurs ne se ré-

pètent. Les jeunes ne se rendent pas pleinement compte de ce que signifie la victoire sur la vieille conception de l'Etat national, souverain absolu, espèce d'Etat qui n'est plus capable aujourd'hui de résoudre les problèmes de sa propre existence. L'aridité même des sujets auxquels nous consacrons la plupart de nos débats, ou encore leur intérêt sectoriel, expliquent pourquoi ils ne fixent même pas l'attention des grands moyens d'information. Il appartient au Parlement de devenir le centre de polarisation et de rayonnement de la pensée européenne et des idéaux d'unité européenne.

Ces idéaux, nous les retrouvons dans tous les traités qui ont donné vie aux institutions européennes : dans celui de la C. E. C. A., celui de l'Union de l'Europe occidentale et dans les traités de Rome. Or, ces traités et les Communautés auxquelles ils ont donné naissance n'ont pas été conçus comme une fin en eux-mêmes, mais toujours comme le principe et le noyau d'une Europe intégrée économiquement et politiquement, ouverte à tous les Etats européens ayant en commun des idéaux politiques et un système démocratique, dans le dessein de garantir la paix et le progrès civique et social dans la liberté. Il y a effectivement dans ces idéaux de quoi bouleverser pacifiquement l'actuelle réalité politique et sociale de l'Europe, et de quoi lutter efficacement contre l'anarchisme violent et vain. Mais même cet objectif ne peut plus être atteint par les seuls Etats nationaux; il y faut l'effort commun d'une Europe qui retrouve son unité et qui fasse de cette unité un instrument de civilisation.

Là encore, nous nous prononçons en faveur de l'unité de l'Europe. Nous nous sentons tous, plus que jamais, obligés à donner le meilleur de nous-mêmes à la réalisation de cet idéal suprême auquel, pour ma part, j'entends me consacrer tout entier dans la fonction élevée que vous avez bien voulu me confier."



I. SESSION EXTRAORDINAIRE DU 20-21 FEVRIER

Le Parlement européen s'est réuni en session extraordinaire les 20 et 21 février à Luxembourg pour donner son avis sur les propositions de la Commission des Communautés européennes relatives à la fixation de certains prix agricoles pour la campagne 1969-1970. D'autre part, le Parlement européen a adopté une résolution relative à la politique de la Communauté à l'égard des pays du bassin méditerranéen.

La fixation des prix des produits agricoles (20-21 février)

Le Conseil de ministres a consulté le Parlement européen sur les propositions qui font l'objet de la "communication de la Commission des Communautés européennes au Conseil relatives à la politique agricole commune". Le document contient un ensemble de propositions tendant à une réforme de l'agriculture européenne. Le Conseil devant se prononcer en premier lieu sur la fixation des prix agricoles pour la campagne 1969/1970, la commission de l'agriculture a décidé de soumettre au Parlement européen un rapport intérimaire (doc.209) fait par M. Lücker (dém.-chr.all.) sur les propositions contenues dans la partie E de la communication de la Commission concernant la fixation des prix de certains produits agricoles. Pour ce qui est des prix du lait et de la viande bovine, la commission de l'agriculture, constatant qu'il n'y avait pas urgence, a décidé de présenter un deuxième rapport intérimaire au cours de la session ordinaire de mars 1969 (voir deuxième partie).

Le rapport intérimaire présenté par la commission de l'agriculture porte donc sur les propositions de prix pour les céréales, le riz, les graines oléagineuses et le sucre. Pour ces produits, la Commission européenne a fait les propositions suivantes :

- blé, orge et seigle : abaissement du prix d'intervention de 1 u. c. par tonne, pour faciliter l'écoulement de ces produits à l'intérieur de la Communauté.
- blé dur, maïs et riz : prix inchangés.
- graines oléagineuses : diminution du prix indicatif du colza de 0,50 u. c. par 100 kg, pour ralentir le rythme d'augmentation de la production.

- sucre : diminution du prix minimum pour les betteraves de 1 u. c. par tonne, diminution du prix indicatif du sucre de 1,80 u. c. par tonne et du prix d'intervention du sucre de 0,50 u. c. par tonne; réduction linéaire des quotas de production de 5%.

Le rapporteur, M. Lücker, a d'abord souligné que le plan de réforme de l'agriculture européenne constituait une étape décisive pour l'avenir de la politique agricole commune et engageait bien au-delà de 1980. M. Lücker a ensuite présenté les principaux points de la proposition de résolution adoptée par la commission de l'agriculture qui déplore le retard avec lequel les propositions de prix ont été présentées et rejette les prix des céréales, du riz, des graines oléagineuses et du sucre proposés par la Commission européenne. La commission se prononce pour le maintien des prix de la campagne 1968-1969, mais est prête à envisager, en début de campagne, des corrections de prix pour une meilleure orientation de la production.

M. Cointat (U.D.E. fr.), rapporteur pour avis de la commission des finances et des budgets, s'est attaché à démontrer que les propositions de la Commission européenne conduisaient pour certains secteurs à une dégradation du revenu des agriculteurs sans alléger substantiellement les charges financières de la Communauté. Il a fait adopter un amendement dans ce sens. M. Cointat a constaté que la politique agricole commune n'avait pas atteint ses objectifs et a souligné qu'une baisse des prix agricoles n'était concevable que si des moyens structurels sont mis en place pour éviter une dégradation des revenus agricoles. D'autre part, il faut améliorer les rapports de prix afin de favoriser les productions animales. Compte tenu de ces observations, la commission des finances et des budgets s'est interrogée sur l'utilité d'une baisse de prix qui ne provoquerait aucune amélioration substantielle de la situation financière du F. E. O. G. A.

Trois tendances sont apparues au cours du débat : la tendance favorable à la proposition de résolution de la commission de l'agriculture, notamment la majorité du groupe démocrate-chrétien, qui préconise le maintien des prix 1968-1969 pour une année encore; la tendance favorable aux propositions de la Commission européenne, principalement le groupe socialiste, propositions qui impliquent une diminution de certains prix; enfin, la tendance favorable au statu quo pour les produits excédentaires et à une augmentation pour les prix de produits déficitaires. Ce point de vue a été défendu pour le groupe des libéraux et apparentés et le groupe de l'union démocratique européenne.

M. Dewulf (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la proposition de résolution présentée par la commission de l'agriculture tout en soulignant que la discussion ne portait que sur une petite partie du plan de réforme de l'agriculture européenne. Il est essentiel d'intégrer la politique agricole commune dans l'ensemble de la politique de la Communauté. Pour cela, il faut tout mettre en oeuvre pour mettre sur pied une véritable politique agricole commune qui, actuellement, fait défaut. Le débat sur la réforme de l'agriculture européenne ne fait que commencer.

Au nom du groupe socialiste, M. Vredeling (néerl.) s'est prononcé contre la prorogation de la situation actuelle et en faveur des propositions de la Commission européenne. Le problème des prix n'est d'ailleurs pas l'essentiel. L'accent doit être mis sur les mesures sociales en faveur des agriculteurs défavorisés. Etudier seulement les prix conduit à une impasse. L'existence même de la politique agricole commune serait en péril si rien n'était fait sur le plan communautaire.

Pour M. Blondelle (fr.) qui parlait au nom du groupe des libéraux et apparentés, les prix sont un des principaux volets de la politique agricole commune. Les procédés employés vis-à-vis de l'agriculture sont inadmissibles : On veut régler le problème du chômage en agriculture en diminuant les prix et la production. M. Blondelle a ensuite rappelé la nécessité du maintien de la préférence communautaire et a rejeté la notion de prix économiques, alors que dans tous les autres secteurs de l'économie, on fixe des prix sociaux. La hausse des coûts de production et la baisse du revenu agricole sont deux arguments en faveur d'un relèvement des prix agricoles. L'option posée par le problème des prix est le maintien ou la suppression de l'agriculture européenne. M. Blondelle s'est encore prononcé contre l'abandon de l'exploitation familiale au bénéfice d'une exploitation sociétariaire et pour une hausse des prix des produits agricoles.

Au nom du groupe de l'union démocratique européenne, M. Briot (fr.) a dit son désaccord sur le blocage des prix et a demandé que l'on revoie le rapport entre certains prix et également les prix de seuil. Il faut revoir l'ensemble du problème agricole à la lumière du plan de réforme élaboré par M. Mansholt. Enfin, M. Briot a insisté sur l'aspect social en demandant que l'on économise sur les excédents pour pouvoir prendre des mesures sociales.

M. Klinker (dém.-chr. all.) a estimé qu'une baisse des prix des céréales n'était pas nécessaire du point de vue économique et qu'une baisse du prix du sucre n'était pas raisonnable. Il ne faut pas freiner le pro-

grès technique par une politique de prix peu raisonnable. De son côté, M. Bersani (dém.-chr.it.) s'est prononcé pour le maintien des prix actuels, car on se trouve dans une phase transitoire et a mis l'accent sur le retard de la politique des structures. M. Baas (lib.néerl.) a constaté que la politique suivie jusqu'à ce jour n'a pas apporté de solution aux problèmes de l'agriculture européenne. Il n'accepte pas les orientations du plan Mansholt et se prononce pour une limitation de la production. M. Richarts (dém.-chr.all.) a souligné l'insuffisance du revenu agricole et a mis l'accent sur le problème du rapport des prix, notamment entre les céréales et les céréales fourragères.

Répondant aux différents orateurs, M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a précisé que les modifications de prix proposées par la Commission n'avaient pas de signification économique pour les producteurs. Elles visent uniquement à encourager l'utilisation des céréales communautaires et à mieux équilibrer les relations de prix. Les autres propositions ont pour but d'éviter une augmentation des excédents, notamment pour le sucre et les graines oléagineuses. Pour M. Mansholt, l'objectif essentiel est la réforme des structures agricoles; le débat actuel ne couvre qu'un aspect limité du problème. Après avoir rappelé l'essentiel des propositions de prix de la Commission européenne, M. Mansholt s'est prononcé pour une discussion simultanée du plan de réforme de l'agriculture européenne et des prix pour la campagne 1970-1971 et a déclaré que le prix actuellement payé aux producteurs était un prix social, mais qu'il fallait arriver à un prix économique pour les exploitations économiquement rentables. En conclusion, M. Mansholt a demandé à l'Assemblée de rejeter la résolution proposée par la commission de l'agriculture et d'accepter les propositions de prix faites par la Commission européenne.

Le Parlement est passé au vote de la proposition de résolution. Il a repoussé les amendements présentés par le groupe socialiste qui demandait que l'on approuve les propositions de la Commission européenne. Les autres amendements présentés par le groupe libéral et le groupe de l'U. D. E. ont été retirés. L'amendement présenté par M. Cointat, au nom de la commission des finances et des budgets a été adopté. Il souligne que certaines propositions de la Commission conduisent, pour certains secteurs, à une dégradation du revenu des agriculteurs sans alléger substantiellement les charges financières de la Communauté. Le Parlement déplore, en outre, le retard avec lequel les propositions de prix ont été présentées alors que les semailles et la conclusion de contrats de culture et de fourniture de betteraves sucrières sont en cours. Il rejette donc les propositions de la Commission européenne

concernant la fixation du prix des céréales, du riz, des graines oléagineuses et du sucre pour 1969-1970. Le Parlement propose de proroger pour un an les prix actuellement en vigueur tout en demandant un réexamen des relations entre les différents prix afin de parvenir à une meilleure orientation de la production. Dès maintenant, le Parlement se prononce pour le maintien du prix indicatif du lait et examinera ultérieurement les autres propositions de la Commission concernant le lait et les produits laitiers. Enfin, le Parlement demande à la Commission de lui soumettre, au plus tard en mai, les propositions de prix pour 1970-1971, en tenant compte de la qualité des produits commercialisés (amendement de M. Triboulet adopté par l'Assemblée) et se réserve de prendre position sur l'orientation de la politique future des prix agricoles à l'occasion de l'étude du mémorandum de la Commission sur la réforme de l'agriculture européenne.

La politique de la Communauté à l'égard des pays du bassin méditerranéen (21 février)

Le Parlement européen, vivement préoccupé par l'évolution politique et militaire au Proche-Orient et les dangers qui en résultent pour le maintien de la paix, est d'avis que toute nouvelle démarche de la Communauté à l'égard d'un Etat du bassin méditerranéen doit être insérée dans une politique commerciale commune et une politique d'association commune qui tiennent compte des intérêts justifiés de ces Etats. Par conséquent, le Parlement invite la Commission et le Conseil à poursuivre la préparation d'accords d'association avec la Tunisie et le Maroc, parallèlement à la préparation d'un accord avec Israël, ces différents accords devant être conclus et entrer en vigueur simultanément.

Cette résolution a été adoptée par le Parlement à la suite de la discussion du rapport intérimaire (doc. 221) de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) fait au nom de la commission des relations économiques extérieures sur une proposition de résolution présentée par le groupe socialiste. En présentant son rapport, M. Westerterp a souligné que l'unanimité existait au sein de la commission pour éviter toute discrimination à l'égard d'Israël, mais que des divergences apparaissent sur le meilleur moyen pour éviter cette discrimination. La majorité de la commission s'est ralliée au principe de la simultanéité dans la conclusion et l'entrée en vigueur des accords avec la Tunisie et le Maroc, d'une part, et d'autre part, avec Israël.

Ce principe de la simultanéité a été au centre des débats. M. Briot (fr.), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, s'est

prononcé contre ce principe et s'est rallié à un amendement présenté par M. Pleven (fr.) au nom du groupe des libéraux et apparentés. Mlle Flesch (lux.) qui a défendu cet amendement en séance a estimé que la simultanéité apportait un élément de rigidité dans les négociations et qu'il était préférable de demander à la Commission européenne de hâter les négociations avec Israël. Cet amendement a été repoussé par le Parlement ainsi qu'un amendement présenté par M. Scelba (dém.-chr.it.), président de la commission politique, qui, après avoir présenté un amendement de cette commission tendant à prévoir la simultanéité uniquement pour l'entrée en vigueur des accords, s'est rallié à une formule exprimant le souhait que l'accord avec Israël soit conclu le plus tôt possible. Cet amendement fut également repoussé par l'Assemblée. M. Dehousse (soc.belge) a insisté sur l'importance pour la Communauté de saisir toute occasion qui pourrait contribuer à ramener la paix dans cette région.

M. E. Martino, membre de la Commission européenne, s'est lui aussi prononcé contre le principe de la simultanéité. Vis-à-vis des pays intéressés, il se pose uniquement un problème de caractère commercial et la mesure proposée est disproportionnée. La Commission a toujours eu le souci d'éviter des discriminations et des répercussions négatives pour un pays lors de la conclusion d'un accord avec un autre pays. La politique constante de la Communauté est la recherche de l'équilibre économique dans la région méditerranéenne. Pour M. Martino, le Parlement doit éviter de compromettre les accords avec le Maroc et la Tunisie, tout en demandant l'ouverture rapide de négociations avec Israël.

Election d'un vice-président

Le 20 février, sur proposition du groupe des libéraux et apparentés, M. Hougardy (lib.belge) a été élu vice-président du Parlement.

Nouveaux membres

Le 20 février, le Parlement européen a validé les mandats de Mlle Flesch (lib.), Mlle Lulling (soc.), MM. Lucius (dém.chr.) et Wohlfart (soc.), désignés le 11 février par la Chambre des députés du Luxembourg comme membres du Parlement. Mlle Flesch remplace M. Thorn, devenu ministre des affaires étrangères. Les autres parlementaires étaient déjà membres du Parlement européen.

II. SESSION DE MARS

- Du 10 au 14 mars à Strasbourg, le Parlement européen a tenu sa session ordinaire constitutive. Il a procédé à l'élection de M. Scelba comme président et a renouvelé son bureau et ses commissions. La Commission européenne a présenté le deuxième rapport général sur l'activité des Communautés et l'exposé sur la situation sociale dans la Communauté. Le Parlement a ensuite discuté un rapport sur l'élection de ses membres au suffrage universel direct et a eu un long débat sur la fixation des prix agricoles. La première orientation pour une politique énergétique communautaire mise au point par la Commission européenne a été présentée au Parlement qui a, d'autre part, rejeté le projet de budget de l'Euratom pour 1969. Les questions posées par les relations entre la Communauté et des pays africains et malgache ont été évoquées lors de la discussion de rapports consacrés à la Vème conférence parlementaire de l'association et à Communauté Est-africaine. Le Parlement a rendu également diverses consultations intéressantes sur les transports et les questions sociales et a adopté plusieurs textes se rapportant à son organisation interne.

Allocution du doyen d'âge et élection du bureau du Parlement européen

Après avoir déclaré ouverte la session annuelle 1969-1970, le doyen d'âge, M. Parri (ind. de gauche it.), dans une allocution, a constaté que les perspectives actuelles de l'Europe sont incertaines bien que le Marché commun soit devenu une nouvelle réalité économique que l'on ne peut plus changer et qui doit trouver ses compléments non seulement dans un développement économique mais aussi social. L'impasse dans laquelle se trouve la Communauté européenne a des raisons historiques qui peuvent être recherchées dans les changements de la situation politique qui existait au moment de sa création. Les difficultés viennent aussi des rapides modifications de la civilisation industrielle qui a modifié les dimensions et la portée des problèmes d'une intégration vraiment communautaire. Il faut se rendre compte que la solution des problèmes économiques n'aboutira pas automatiquement à l'unité politique de l'Europe. M. Parri croit qu'une simple coordination est seulement possible actuellement et déplore cet arrêt dans le processus d'unification qui, il faut bien le reconnaître, est beaucoup plus difficile

à réaliser pour des pays qui ont des siècles d'histoire nationale derrière eux. Le doyen d'âge a souligné l'insuffisance de l'action sociale de la Communauté et a déclaré que le moment était venu de programmer les travaux européens. La Communauté doit avoir des rapports étroits et directs avec les pays de l'Est européen. M. Parri s'est déclaré en faveur de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct et en conclusion a souhaité que le Parlement puisse exercer avec plus d'efficacité son pouvoir de contrôle. Cette Assemblée doit examiner avec l'esprit serein les contradictions actuelles dans la Communauté et proposer une révision constructive des traités européens afin de consolider la construction européenne.

Le discours du doyen d'âge fut interrompu par une manifestation dans les tribunes du public contre le nationalisme et en faveur de l'élection des parlementaires européens au suffrage universel direct. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U. D. E., protesta aussitôt contre une telle manifestation qui ne sert pas la cause de l'Europe, ni du Parlement européen et demanda qu'une enquête soit ouverte. Revenant par la suite sur cet incident, plusieurs orateurs tinrent à marquer leur sympathie envers les idées exprimées par les jeunes manifestants, tout en en condamnant la présentation.

Election du président et des vice-présidents.

Au cours de sa séance du 11 mars, le Parlement européen a procédé à l'élection de son président. Quatre tours de scrutin ont été nécessaires, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue au cours des trois premiers tours. Au quatrième tour, seuls les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage au troisième tour, pouvaient être candidats, aux termes du règlement du Parlement.

Les résultats des différents tours de scrutin ont été les suivants :

1. Votants : 131 - suffrages exprimés : 125 - majorité absolue : 63 - M. Scelba (dém.-chr. it.) : 43 voix - M. Lefebvre (lib. belge) : 39 voix - M. Burger (soc. néerl.) : 36 voix - M. Parri (ind. gauche, it.) : 7 voix.
2. Votants : 126 - suffrages exprimés : 122 - majorité absolue : 62 - M. Scelba : 42 voix - M. Lefebvre : 39 voix - M. Burger : 34 voix - M. Parri : 7 voix.

3. Votants : 126 - suffrages exprimés : 121 - majorité absolue : 62 -
M. Scelba : 42 voix - M. Lefebvre : 38 voix - M. Burger : 33 voix -
M. Parri : 8 voix.

4. Votants : 129 - suffrages exprimés : 102 -
M. Scelba : 52 voix - M. Lefebvre : 50 voix.

M. Scelba ayant obtenu le plus grand nombre de voix a été proclamé président du Parlement européen.

Le 12 mars, le Parlement européen a élu les huit vice-présidents suivants :

MM. Metzger (soc. all.), Berkhouwer (lib. néerl.), Terrenoire (UDE, fr.), Furler (dém.-chr. all.), Corona (soc. it.), Rossi (lib. fr.), De Gryse (dém.-chr. belge) et Wohlfart (soc. lux.).

Exposé sur le deuxième rapport général sur l'activité des Communautés en 1968 (12 mars)

Le président de la Commission des Communautés européennes, M. Rey, a présenté au Parlement le deuxième Rapport général sur l'activité des Communautés en 1968. Ce rapport sera discuté par le Parlement au cours de la session de juillet.

M. Rey a déclaré que, malgré les désaccords politiques sur le problème de l'élargissement de la Communauté, celle-ci a fait de grands progrès tels que l'achèvement de l'union douanière, l'adoption d'importants règlements agricoles et de politique commerciale commune, etc. Le président de la Commission a évoqué ensuite les prochaines actions à entreprendre notamment dans la perspective de la fin de la période de transition. Un véritable programme de travail et un calendrier devront être établis par le Conseil. En outre, de grandes décisions seront à prendre dans les domaines agricole, industriel et économique. Quant au renforcement de la Communauté, il concerne essentiellement l'octroi à la Communauté de ressources propres, le renforcement des pouvoirs de la Commission et du Parlement et la fusion des traités. M. Rey tient à souligner qu'aux yeux de la Commission le renforcement de la Communauté n'est pas une alternative à son élargissement et que, bien au contraire, plus la Communauté est forte plus elle est en mesure d'accueillir de nouveaux membres.

Dans le domaine extérieur, M. Rey a souligné que l'élargissement de la Communauté reste nécessairement à l'ordre du jour et que les récents incidents, pour regrettables qu'ils soient, n'ont nullement réglé le problème ; l'unité de l'Europe reste la condition nécessaire de son indépendance et il faudra donc trouver les moyens de reprendre le mouvement actuellement interrompu. Il ne saurait être question que la Communauté change de nature en s'élargissant. C'est dans la Communauté telle qu'elle est, avec ses politiques communes, avec ses finalités et avec ses institutions que les pays voisins doivent entrer. Cela pose des problèmes, mais la Commission pense, comme elle l'avait déjà dit dans son avis de septembre 1967, qu'ils ne sont pas insolubles.

Pour M. Rey, la visite en Europe du président Nixon a permis de mettre en lumière les responsabilités communes des Etats-Unis et de la Communauté dans le domaine des échanges, des problèmes monétaires et du développement et de convenir des examens à poursuivre en commun entre la Commission et le gouvernement américain en vue de chercher des solutions aux problèmes actuellement pendants. Enfin, M. Rey a mis en lumière l'importance à la fois pour l'Afrique et pour l'Europe de la négociation sur le renouvellement de la Convention de Yaoundé.

Abordant les difficultés politiques du moment, M. Rey a fait remarquer combien l'usage excessif du droit de veto dérangeait le fonctionnement normal des organisations internationales et à quel point il était nécessaire que les Etats membres renoncent à utiliser cette méthode pour y substituer l'examen en commun des difficultés qui peuvent se présenter. D'autre part, la méthode utilisée dans le cadre d'Euratom, distinguant entre les programmes complémentaires, est dangereuse et risquerait par contagion à d'autres secteurs, d'affaiblir considérablement l'action communautaire.

En terminant, M. Rey a souligné la détermination unanime des Etats membres à poursuivre l'oeuvre communautaire ; il a constaté un contraste entre l'action des hommes politiques qui travaillent dans la durée et l'opinion publique trop sensible aux événements de l'actualité immédiate et a fait appel au Parlement européen pour qu'il accroisse son action au sein des Etats membres et notamment auprès des parlements nationaux.

Le président du groupe démocrate-chrétien, M. Illerhaus (all.) a constaté que la crise actuelle de la Communauté portait sur la conception même de la Communauté. Le groupe démocrate-chrétien tient à réaffirmer que le but de la Communauté européenne n'est pas une zone de

libre échange mais une véritable union économique. Il faut se réjouir de voir que les Etats candidats à l'adhésion sont prêts à accepter cette conception. En second lieu, M. Illerhaus a demandé que l'on relance l'idée de l'union politique de l'Europe et a insisté sur la nécessité de l'élargissement de l'Europe. M. Illerhaus a conclu en affirmant que le Parlement européen demeurerait fidèle à ses conceptions et qu'il devait lutter avec la jeunesse européenne pour le progrès de l'Europe.

M. Vals (fr.), président du groupe socialiste, s'est déclaré moins optimiste que M. Rey car il est inquiet en ce qui concerne le maintien et le développement de la Communauté. Pourtant, seule l'Europe communautaire permettra de résoudre les problèmes des Etats qui la composent. Si l'on peut constater une puissance accrue de la Communauté dans le domaine économique, les structures institutionnelles, par contre, n'ont pas été renforcées. M. Vals a mis l'accent sur la vague actuelle de "renationalisation" et sur l'opposition des éléments conservateurs des administrations nationales à tout développement véritable de la Communauté. Le compromis de Luxembourg qu'a toujours combattu le groupe socialiste rongé comme de la rouille les structures institutionnelles de la Communauté et le droit de veto empêche tout progrès. Après avoir souligné que le renforcement des pouvoirs communautaires et l'élargissement de la Communauté préoccupaient particulièrement le groupe socialiste, M. Vals a conclu en rappelant que l'Europe ne se fera qu'avec le concours des peuples.

Le président du groupe des libéraux et apparentés, M. Pleven (fr.), a déclaré qu'une conférence au sommet des Six est devenue nécessaire pour ramener la bonne entente indispensable. Sur la base du bilan des réalisations des Communautés, le président de la Commission européenne devrait demander aux chefs d'Etat et de gouvernement vers quel port ils conduisent l'Europe. Rien n'est plus contraire à l'esprit communautaire que des conversations bilatérales, triangulaires ou à cinq plus un. Si l'on veut l'indépendance économique, financière, industrielle et politique de l'Europe, il faut accepter de prendre les mesures nécessaires à cette fin. Pour M. Pleven, l'indépendance de l'Europe doit avoir pour but plus de justice internationale, une meilleure répartition des ressources mondiales entre les pays développés et les autres, une meilleure organisation de la paix. Personne ne sait plus aujourd'hui où va l'Europe. L'optimisme affiché par M. Rey ne paraît pas conforme à l'intérêt de la cause européenne. La situation est aujourd'hui trop grave et, pour mobiliser l'opinion publique européenne, il faut "sonner le tocsin". Après avoir mis l'accent sur la dégradation du rôle de la Commission européenne et de l'esprit communautaire, M. Pleven a affirmé que l'Europe était en crise grave et qu'il n'y avait pas de so-

lution aux problèmes européens en dehors de l'unité européenne. Ce que veut le groupe libéral, a conclu M. Pleven, "c'est que les peuples comprennent que l'Europe est trahie dans ces parties de cache-cache auxquelles se livrent actuellement nos ministres des affaires étrangères et d'autres responsables de la politique européenne".

Au nom du groupe de l'union démocratique européenne, M. Habib-Deloncle (fr.) s'est réjoui de la persistance de la volonté communautaire au sein des six gouvernements comme au sein de la Commission. En face de cette volonté d'existence de la Communauté se pose le problème de son élargissement auquel le groupe n'est pas hostile par principe. Mais le Conseil doit examiner d'une manière approfondie s'il y a antinomie entre l'élargissement et la conception actuelle de la Communauté ou s'il y a compatibilité. D'ici au terme de cette étude, des mesures provisoires peuvent être prises, afin de créer un climat favorable. Mais il ne faut pas que les candidats jouent la désunion possible des membres de la Communauté. Pour M. Habib-Deloncle, l'union politique de l'Europe ne doit pas présumer l'élargissement de la Communauté, mais elle doit procéder de la Communauté des Six et de leur volonté commune. Ce ne sont pas des mécanismes qui créeront cette volonté mais celle-ci qui doit créer et secréter ces mécanismes. En outre, l'union politique doit procéder de la volonté d'indépendance de l'Europe et non le contraire. Le groupe de l'U. D. E. accueille avec ferveur l'idée lancée par M. Pleven d'une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté qui devrait constituer le point de départ d'une nouvelle et fructueuse coopération.

M. Amendola (com. it.), prenant la parole au nom des sept parlementaires communistes italiens, a déclaré qu'il fallait tenir compte des forces que représentent les communistes dans les six pays et en Europe et a demandé que la C. G. T. et la C. G. I. L. soient représentées dans les organes économiques de la Communauté. Les communistes respecteront les règles établies au sein du Parlement, mais se réservent le droit de demander leur modification, notamment en ce qui concerne la possibilité de former un groupe politique autonome avec un nombre de membres inférieur à celui que prévoit l'actuel règlement. M. Amendola a précisé ensuite que les communistes ont voté contre la ratification des traités européens parce que ceux-ci étaient une conséquence du climat de la guerre froide et résultaient d'une politique tendant à maintenir et à renforcer les blocs économiques, politiques et militaires. Pratiquement on peut affirmer que la C. E. E. est une simple zone de libre échange de dimension limitée et que les politiques communes, mise à part la politique agricole commune qui suscite de profondes et justes critiques, en sont encore au stade des études et

des discussions. Il est illusoire, a poursuivi M. Amendola, de concevoir une petite Europe comme troisième force entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Une révision profonde des traités est nécessaire afin d'aboutir à une politique de réelle coopération entre les Etats européens dans le respect de l'autonomie et de la politique de chaque pays. La politique européenne doit aboutir à la suppression des blocs militaires, lutter pour la paix et la création d'une démocratie socialiste et parvenir à la création d'une zone démilitarisée en Europe. Les communistes veilleront, d'autre part, à ce que l'unité européenne permette la sauvegarde des droits des travailleurs italiens émigrés.

La position des communistes italiens sur les questions européennes a été exposée au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue le 12 mars.

M. Burger (soc. néerl.), en tant que vice-président de la commission politique, s'est félicité de ce que la Commission européenne ait réaffirmé son intention de respecter fidèlement les traités. Au moment où l'on parle de faire de l'Europe une zone de libre échange, il faut, comme l'a fait la commission politique, lancer un appel à la volonté d'entente et à l'unification européenne.

Le Parlement européen a adopté une résolution présentée par les présidents des quatre groupes politiques (doc. 2) et relative à la procédure d'examen en deuxième Rapport général sur l'activité des Communautés en 1968. M. Corona (soc. it.) a été désigné comme rapporteur général.

Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1968 (12 mars)

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission des Communautés européennes, a présenté au Parlement l'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans les pays de la Communauté en 1968. Cet exposé sera discuté en séance plénière en même temps que le rapport d'activité de la Communauté au cours de la session de juillet.

Grâce à l'exposé sur l'évolution de la situation sociale, a déclaré M. Levi Sandri, le Parlement peut avoir une vue générale et complète tant des progrès réalisés que des objectifs qu'il n'a pas été possible d'atteindre et la Commission peut motiver et illustrer la politique suivie. Cet exposé a été discuté avec les représentants des organisations

patronales et syndicales ainsi qu'avec les représentants des gouvernements des six Etats membres. Le vice-président de la Commission a donné un aperçu des principales questions étudiées plus largement et plus complètement dans le document de la Commission. Il a ainsi évoqué successivement les résultats et les difficultés qui sont intervenues dans les domaines de la libre circulation des travailleurs et des relations professionnelles. M. Levi Sandri a insisté tout particulièrement sur les corrélations entre l'action communautaire et les réalisations concrètes au niveau national. L'action systématique et coordonnée de la Communauté influence l'attitude des gouvernements dans l'adoption des mesures qui relèvent de leur compétence et de leur responsabilité. Il en est ainsi notamment pour la liberté de mouvement des personnes, la formation et l'orientation professionnelles. D'autre part, la Commission a attaché une importance particulière à l'étude des corrélations entre la politique sociale et les autres politiques communes, en mettant en évidence la priorité absolue qui revient au problème de l'emploi.

Pour que les travailleurs soient les premiers bénéficiaires du progrès technique et de la réorganisation de l'économie européenne, il convient de mettre en oeuvre une politique commune de l'emploi et de rénover le fonds social européen en conférant à la Commission et au Conseil un droit d'initiative dans l'emploi de ce fonds et en élargissant ses possibilités d'intervention. En conclusion, M. Levi Sandri a déclaré que les objectifs sociaux des traités doivent être atteints car c'est la seule façon de créer une conscience européenne, d'associer la classe ouvrière à l'oeuvre entreprise et d'imprimer un mouvement irréversible vers des formes plus avancées d'intégration et d'unification. La Commission ne cessera pas d'oeuvrer dans ce sens.

Election des membres du Parlement européen au suffrage universel direct (12 mars)

M. Dehousse (soc. belge) a présenté un rapport (doc. 214), au nom de la commission juridique, sur une proposition de résolution présentée par M. Deringer (dém.-chr. all.) et plusieurs de ses collègues, relative à l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct. Comme l'a précisé le rapporteur, il ne s'agit pas d'un examen au fond du problème mais d'une question de procédure en face de l'absence de décision du Conseil de ministres.

Le Parlement européen a transmis au Conseil, conformément aux traités, en mai 1960, un projet de convention sur l'élection de ses membres au suffrage universel direct. Or, le Conseil n'a pu prendre aucune décision sur ce projet, en l'absence de l'unanimité de ses membres. Le rapporteur a constaté que depuis six ans le Conseil n'a plus évoqué ce problème. Aux termes d'un examen juridique détaillé des articles 138 et 175 du traité C. E. E. , le rapporteur a estimé que l'on pouvait considérer que le traité était arrivé à un stade d'application impliquant que le Conseil statue, sans plus tarder, sur les élections des membres du Parlement européen. S'il en est bien ainsi et si le Conseil ne statuait pas, l'article 175 qui prévoit un recours devant la Cour de justice au cas où une institution s'abstient de statuer en violation du présent traité, pourrait être invoqué. C'est dans cet esprit que la commission juridique a présenté une résolution adoptée par le Parlement et chargeant son président d'inviter le Conseil à entreprendre, sans plus tarder, l'action requise par le traité concernant le projet du Parlement et d'attirer son attention sur les dispositions de l'article 175, alinéas 1 et 2.

En présentant son rapport, M. Dehousse (soc. belge) a déclaré avoir été frappé par le regain d'actualité de la question de l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct. Certes, le projet présenté par le Parlement, il y a presque 9 ans, n'est plus aujourd'hui pleinement satisfaisant. Il ne s'agit pas d'un débat au fond mais d'une invitation à agir à l'adresse du Conseil. M. Boertien (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Dröschner (all.), au nom du groupe socialiste, M. Merchiers (belge), au nom du groupe des libéraux et apparentés, ainsi que MM. Bermani (soc. it.), Romeo (lib. it.), Westerterp (dém.-chr. néerl.) et Bersani (dém.-chr. it.) se sont prononcés pour la résolution proposée par la commission juridique. M. Boertien (dém.-chr. it.) a souligné que la situation actuelle n'était pas due au fait du Parlement et que l'on en était arrivé au point où le traité devait être appliqué. L'adoption de la résolution évitera certainement d'avoir recours à l'article 175 du traité C. E. E. De son côté, M. Dröschner (soc. all.) a insisté sur le rôle important que joue le Parlement européen dans le mécanisme institutionnel des Communautés. Il faut dépasser les intérêts nationaux par une véritable confrontation internationale qui ne peut être possible et utile que si les membres de l'Assemblée sont élus au suffrage universel. M. Merchiers (lib. belge) a souligné qu'il s'agissait de mettre en garde les responsables tout en laissant la porte ouverte pour des démarches ultérieures et a demandé que tous les parlementaires agissent auprès de leurs parlements et de leurs gouvernements afin que soient adoptées, dans un avenir rapproché, les règles indispensables en vue de l'élection au

suffrage universel direct. Pour M. Bermani (soc. it.), il convient de prendre, sur le plan national, des initiatives dans ce sens comme cela a été fait récemment en Italie. M. Romeo (lib. it.) doute de la possibilité juridique de recourir à la Cour de Justice tant que n'intervient pas une décision unanime du Conseil. M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) pense qu'aux termes de l'article 135, il est possible d'organiser des élections dans les pays qui y sont disposés. Répondant à M. Ribière (U.D.E., fr.) qui avait évoqué le "plan Fouchet", M. Westerterp a rappelé qu'en réalité il y avait deux plans, l'un présenté par cinq pays et l'autre, le "plan Fouchet" présenté par la France. Pour M. Bersani (dém.-chr. it.), il s'agit de donner au Parlement européen la plénitude de ses responsabilités et il est urgent de mettre au point un nouveau texte à la lumière de la situation actuelle. M. Radoux (soc. belge) a précisé qu'il fallait accepter le principe du suffrage universel et ne pas entrer aujourd'hui dans le fond des choses. Ultérieurement des formules particulières et spéciales devront être trouvées.

M. Rey, président de la Commission européenne, a rappelé que la Commission avait toujours manifesté sa sympathie sans réserve à l'idée que le Parlement européen soit dorénavant élu au suffrage universel direct.

Au nom du groupe de l'union démocratique européenne, M. Ribière (fr.) a déclaré qu'une assemblée européenne ne saurait être légitime qu'à condition qu'elle soit véritablement représentative et qu'elle puisse voter une loi à la majorité. La représentation des différents Etats doit être proportionnelle à la population de chaque Etat. Or, ceci n'est pas le cas dans le projet voté par le Parlement européen en 1960. D'autre part, il n'est pas pensable qu'une loi puisse être acceptée par un pays dont la représentation ne l'aurait pas votée. En vérité, il n'y a de majorité européenne que dans les majorités de chaque nation additionnées et il n'y a de volonté européenne que dans les volontés concordantes de chaque nation. Avant de passer à l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, le groupe de l'U.D.E. estime qu'il faudrait négocier une véritable constitution européenne, prévoyant un exécutif et une assemblée élus au suffrage universel direct ainsi qu'une chambre haute représentative des Etats. M. Ribière considère donc comme inopportune la résolution soumise au Parlement, car elle ne règle pas l'ensemble du problème de l'union politique européenne et ne s'insère pas dans un contexte excellent. M. Habib-Deloncle (fr.) a défendu un amendement déposé par le groupe de l'U.D.E. et demandant l'application stricte du principe : "un électeur, un vote". En adoptant ce principe, le Parlement montrerait qu'il veut vraiment le suf-

frage universel qui est contre l'inégalité. A défaut d'une révision complète du projet de 1960, un pas doit être fait vers la modification de ce projet périmé et irréaliste.

Le Parlement a rejeté cet amendement, estimant qu'il n'était pas possible au cours de ce débat de se prononcer sur une question remettant en cause l'ensemble du projet de convention. Pour le moment, il s'en tient à une simple question de procédure telle qu'elle est présentée dans la résolution adoptée à l'issue des débats, le groupe de l'U. D. E. s'étant abstenu.

Fixation des prix pour certains produits agricoles (12-13 mars)

Le Parlement européen s'est déjà prononcé, au cours de sa session des 20-21 février (voir 1ère partie), sur le prix de certains produits agricoles : céréales, riz, graines oléagineuses et sucre. Le deuxième rapport intérimaire (doc. 227), fait au nom de la commission de l'agriculture, par M. Lückner (dém.-chr. all.), et discuté les 12 et 13 mars, porte sur les propositions de la Commission européenne relatives à la fixation du prix du lait et des produits laitiers et du prix de la viande de boeuf et de veau ainsi que sur les mesures à moyen terme visant à assurer l'équilibre du marché du lait et une meilleure stabilisation du marché des matières grasses.

La Commission européenne propose pour la campagne 1969/1970 : le maintien du prix du lait, une réduction du prix d'intervention du beurre de 62,50 u. c./100 kg, une augmentation du prix d'intervention du lait écrémé en poudre de 30 u. c./100 kg et de certains fromages italiens. Les prix d'orientation pour les veaux et les gros bovins demeurent inchangés, respectivement à 91,50 u. c./100 kg et à 68 u. c./100 kg. En outre, pour favoriser une nouvelle orientation de la spéculation bovine, la Commission propose une réduction du cheptel de vaches laitières par le paiement d'une prime de 300 u. c. par vache abattue et des mesures destinées à favoriser la production de viande bovine au lieu de la production laitière : prime d'engraissement pour bovins de boucherie de 10 u. c./100 kg. Enfin, pour réaliser une meilleure stabilisation du marché des matières grasses, la Commission européenne envisage l'instauration d'une taxe d'au moins 60 u. c./tonne sur les matières grasses d'origine végétale et marine et suggère d'étendre cette taxe notamment à la farine de poisson et aux tourteaux.

M. Lücker (dém.-chr. all.) a présenté les propositions de la commission de l'agriculture en soulignant que cette commission était consciente du fait que la situation actuelle du marché du lait et des produits laitiers exigeait des mesures permettant de résoudre le problème des excédents de beurre. La commission de l'agriculture s'est prononcée pour un abaissement moins radical du prix d'intervention du beurre, de l'ordre de 25 u. c./100 kg, et d'une adaptation en conséquence des prix d'intervention pour le lait écrémé en poudre et des fromages italiens. La commission demande une augmentation du prix d'orientation de la viande de boeuf et de veau, respectivement de 2 u. c./100 kg et de 3 u. c./100 kg et est favorable à l'octroi des primes d'engraissement, mais demande un abaissement de 75 u. c. de la prime d'abatage des vaches laitières afin de permettre un abattage supplémentaire de vaches sans accroissement de charges financières. La commission de l'agriculture approuve l'institution d'une taxe sur les matières grasses d'origine végétale et marine et rappelle ses positions antérieures demandant que cette taxe soit fixée à 0,10 u. c./kg. Enfin, la commission rejette la proposition tendant à étendre cette taxe à la farine de poisson et aux tourteaux, afin d'éviter une augmentation des coûts de production sans réduction correspondante de la production laitière.

M. Kriedemann (soc. all.) a présenté l'avis de la commission des relations économiques extérieures qui se prononce contre l'instauration d'une taxe sur les matières grasses d'origine végétale et marine en raison des risques qu'un protectionnisme croissant fait courir au commerce extérieur de la Communauté et au commerce mondial. Avant tout, au moins, la Communauté devrait faire des propositions raisonnables en vue d'un accord mondial dans ce domaine.

En présentant l'avis de la commission des finances et des budgets, M. Cointat (U. D. E., fr.) a souligné que le plan proposé par la Commission européenne constitue une prise de conscience réaliste et courageuse. Il est étonnant de constater que malgré l'important effort financier de la Communauté et des Etats membres le revenu agricole, sur le plan global, ne progresse guère et même se dégrade dans certaines régions. La délicate question des charges financières de la Communauté ne pourra être résolue que si une politique agricole moderne, bien orientée et correctement adaptée aux besoins du marché est raisonnablement établie. Il faut permettre à l'agriculture de s'épanouir et de devenir un secteur économique digne de siéger à parité avec les autres secteurs économiques de la Communauté. Compte tenu de ces considérations, la commission des finances et des budgets a proposé une augmentation de 3 % du prix d'orientation de la viande de boeuf et de veau, une prorogation ou une légère diminution du prix

d'intervention du beurre et une prorogation ou une augmentation correspondante d'une taxe de 0,10 u. c./kg aux matières grasses d'origine végétale et marine. Enfin, la commission a rejeté les propositions de la Commission européenne concernant l'institution d'une taxe sur les tourteaux et la farine de poisson. Pour M. Cointat, mieux orienter les productions laitières, tout en améliorant le revenu agricole, freiner la production beurrière, diminuer la collecte du lait de transformation, promouvoir une politique fourragère et une politique de la qualité, apparaissent comme les solutions souhaitables au vaste et complexe problème du lait et des produits laitiers. M. Dewulf (belge), au nom du groupe démocrate-chrétien, a mis l'accent sur la nécessité de réorienter la production laitière en tenant compte du grand nombre d'agriculteurs tributaires du secteur laitier. La majorité du groupe se prononce pour les propositions présentées par la commission de l'agriculture. Pour M. Dulin (fr.), qui parlait au nom du groupe des libéraux et apparentés, les propositions de prix de la Commission européenne provoqueront une diminution des revenus des exploitants agricoles. La politique des productions animales devra s'orienter autour de deux axes : - l'équilibre du marché des corps gras végétaux, animaux et marins avec le marché des matières grasses du lait - des prix uniques sur le marché, mais des actions régionales au niveau des revenus et des incitations de production par des primes et des aides à l'investissement. Quant aux autres mesures à moyen terme proposées, le groupe libéral les accepte, tout en soulignant que des points de détail n'en modifiant pas l'orientation peuvent être aménagés, en particulier dans le cadre de la politique régionale. M. Briot (fr.), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, a insisté sur les dangers des abatages massifs de vaches, alors qu'il serait plus simple, pour limiter la collecte du lait d'élever les veaux à la ferme avec ce lait. L'important est de procéder à des changements sans heurt, en évitant tout traumatisme.

M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) a attiré l'attention sur les problèmes sociaux que poseront les propositions de la Commission européenne et s'est prononcé contre les propositions de la commission de l'agriculture et notamment contre la taxe sur les matières grasses végétales qui va à l'encontre des intérêts des pays en voie de développement. C'est également l'avis de M. De Winter (dém.-chr. belge) qui estime que le poids de ces taxes aura des incidences particulièrement fâcheuses sur les exportations de ces pays et notamment des pays d'Amérique latine. De plus, une telle taxe imposera seulement au consommateur une dépense plus lourde, sans aucun profit pour la consommation de beurre. M. Baas (lib. néerl.) estime que les mesures proposées par la Commission européenne ont pour but de saper le revenu

des agriculteurs et considère que la plupart d'entre elles ne sont pas adaptées à la situation. On n'est toujours pas parvenu à ajuster la production aux besoins de la consommation. Pour M. Klinker (dém.-chr. all.), une voie moyenne entre les propositions de la Commission européenne et celles de la commission de l'agriculture serait plus conforme aux mécanismes du marché agricole très sensible à toute augmentation de la production.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, s'est réjoui de la tendance qui s'est dégagée à la commission de l'agriculture pour rétablir l'équilibre des marchés laitiers sans que le prix à la production soit réduit. Il ne faut cependant pas édulcorer les mesures énergiques à prendre pour le beurre. Il est regrettable que l'on ne veuille appliquer que des mesures de fortune alors qu'une solution définitive s'impose. Pour le lait, tout le monde est à la recherche de la meilleure solution qui engendrera le moins de difficultés. Après avoir repoussé la plupart des suggestions faites au cours du débat, M. Mansholt a souligné que la Commission connaissait bien tous les aspects des problèmes et que ceux-ci devaient être étudiés en tenant compte de l'ensemble des intérêts qui se manifestent au sein de la Communauté. Il a rappelé que la Commission restait ouverte à toute suggestion réaliste pour autant qu'elle ne nécessite pas un contrôle de l'exploitation et n'impose pas de contraintes aux agriculteurs.

Cinquante-cinq amendements à la proposition de résolution, présentée par la commission de l'agriculture, ont été déposés. Plusieurs d'entre eux furent retirés après que leurs auteurs eurent reçu l'assurance, de la part de M. Mansholt, que les suggestions qu'ils contenaient seraient étudiées attentivement par la Commission européenne. Les amendements présentés par M. Vredeling (néerl.), au nom du groupe socialiste, et tendant, pour la plupart, à revenir au texte des propositions de la Commission européenne, furent rejetés par le Parlement. Toutefois, un de ces amendements fut adopté. Il supprime le paragraphe de la résolution demandant que la taxe sur les matières grasses soit instituée en même temps que les mesures à moyen terme à décider par le Conseil. M. Triboulet, président du groupe de l'union démocratique européenne, avait déposé, au nom de son groupe, plusieurs amendements défendus par M. Cointat (fr.) qui tendaient, notamment à augmenter le prix de la viande de boeuf et de veau et à rejeter l'abaissement du prix d'intervention du beurre et le relèvement correspondant des prix d'intervention du lait écrémé en poudre. Ces amendements ne furent pas acceptés par le Parlement qui, par contre, adopta un amendement présenté par M. Blondelle (lib. fr.) reprenant le texte de la Commission européenne concernant l'extension de la taxe

sur les matières grasses aux tourteaux, ceci, a déclaré l'auteur de l'amendement, afin de protéger la culture des céréales fourragères dans la Communauté. Le Parlement rejeta un amendement présenté par M. Kriedemann (soc. all.), au nom de la commission des relations économiques extérieures, et tendant à supprimer la taxe sur les matières grasses végétales et marines.

Un amendement remplaçant les deux premiers paragraphes de la résolution, proposée par la commission de l'agriculture, par cinq nouveaux paragraphes a été présenté par MM. Boscary-Monsservin (lib. fr.), président de la commission de l'agriculture et Lückner (dém.-chr. all.), rapporteur, et adopté par le Parlement. Le nouveau texte rejette les propositions de la Commission européenne concernant le beurre et la poudre de lait et propose un nouveau système tendant à augmenter la consommation de beurre par une réduction de son prix, au moyen de subventions pendant une période d'essai d'un an. Pendant ce temps, la Commission est invitée à enquêter sur les systèmes d'organisation du marché du lait existant dans d'autres pays. Le groupe socialiste s'est prononcé contre ces amendements qui donnent un blanc-seing à la Commission européenne et ne sont pas à même de résoudre le problème laitier.

La résolution ainsi amendée a été adoptée à la majorité des membres du Parlement. Reconnaissant que les propositions de la Commission européenne sont valables à maints égards, mais comportent des risques pour le marché du lait et des produits laitiers, le Parlement européen estime qu'il serait opportun d'essayer pendant un an un système de subvention permettant de réduire le prix du beurre à la consommation et de proroger pendant ce temps les régimes de prix valables pour la campagne 1968-1969. Toutefois, le Parlement reconnaît qu'une révision du système de la politique communautaire dans le secteur laitier s'impose et demande à la Commission européenne d'examiner quant à leur applicabilité dans la Communauté, tous les autres systèmes d'organisation des marchés dans le secteur du lait. Il invite, d'autre part, la Commission à mettre en oeuvre des mesures particulières visant à un accroissement supplémentaire du beurre à prix réduit et à présenter des propositions qui prévoient l'échelle des prix du lait et des produits laitiers en fonction de critères communautaires et de normes de qualité ainsi qu'une limitation éventuelle des livraisons de lait aux laiteries à certaines qualités. Le Parlement est favorable à l'octroi de primes aux exploitants qui renoncent volontairement, complètement et définitivement à l'élevage de vaches laitières et/ou qui s'engagent à orienter convenablement leurs productions, notamment vers la viande bovine. Le Parlement demande une augmentation des prix

d'orientation de la viande bovine et de la viande de veau, respectivement de 2 u. c./100 kg et de 3 u. c./100 kg et se déclare en faveur de la conclusion d'un accord mondial pour stabiliser le marché des matières grasses. Il se prononcera ultérieurement sur l'institution d'une taxe sur les matières grasses végétales lorsqu'il sera saisi de propositions concrètes. Enfin, le Parlement invite la Commission à poursuivre ses efforts en vue de faire inclure notamment les produits laitiers dans les programmes d'aide alimentaire multilatéraux et mondiaux.

Au cours des explications de vote sur l'ensemble de la résolution, M. Samaritani (com. it.) a déclaré que les communistes voteraient contre la résolution qui ne préconise pas les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes les plus importants, à savoir la réduction des coûts de production et le niveau des prix à la consommation. M. Baas (lib. néerl.) votera en faveur de la proposition de résolution, tandis que M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) s'abstiendra et M. Vredeling (soc. néerl.) votera contre un texte, certes amélioré en ce qui concerne la taxe sur les matières grasses, mais détérioré à la suite de l'adoption de l'amendement sur les premiers paragraphes. M. Blondelle (fr.) a apporté l'approbation du groupe libéral à la résolution, en soulignant qu'elle accordait un délai d'un an pour réétudier le problème des marchés laitiers qui ne pourra être réglé que par une ferme volonté d'aboutir et en employant des mesures draconiennes et efficaces. De même, M. Briot (fr.) a déclaré que le groupe de l'union démocratique européenne voterait la résolution en souhaitant que M. Mansholt tienne compte des suggestions qui ont été émises au cours du débat.

Règlement relatif au concours du F. E. O. G. A., section garantie (14 mars). Sur rapport (doc. 7) de M. Vredeling (soc. néerl.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement a approuvé la proposition de règlement tendant à des prorogations de délais pour la présentation des demandes de concours du F. E. O. G. A.

Perception d'un montant compensatoire sur le lait en poudre (14 mars). Sur rapport (doc. 6), présenté par M. Lütcker (dém.-chr. all.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement constate que le prélèvement de ce montant compensatoire est devenu sans objet du fait de son avis sur la fixation du prix du lait et des produits laitiers (voir ci-dessus).

Qualités types de certaines céréales (14 mars). Sur rapport (doc. 8) de M. Dewulf (dém.-chr. belge), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement demande à la Commission européenne de reporter sa proposition de règlement à la campagne 1970-1971.

Modification du règlement relatif à l'organisation commune du marché des céréales (14 mars). Sur rapport (doc. 9) de M. Briot (U.D. E. fr.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement. Il s'agit de plusieurs modifications concernant l'adaptation aux dispositions de l'arrangement international sur les céréales, les opérations de fin de campagne céréalière et la liste des produits pouvant faire l'objet de l'aide alimentaire.

La politique énergétique communautaire (13 mars)

M. Haferkamp, membre de la Commission des Communautés européennes, a présenté au Parlement le document de la Commission sur "la première orientation pour une politique énergétique communautaire". La Commission, a déclaré M. Haferkamp, saisira prochainement le Conseil de plusieurs propositions visant à mettre en oeuvre progressivement le programme d'orientation. La politique de la Commission, dans ce domaine, tient compte, avant tout, de l'intérêt des consommateurs, mais elle doit aussi prendre en considération les possibilités de substitution des différentes formes d'énergie. Des éléments de politique sociale et régionale peuvent ralentir l'évolution. La Commission met l'accent sur la concurrence et veut donner la priorité au contrôle, les interventions n'étant qu'un dernier recours. M. Haferkamp a donné ensuite un aperçu des études en cours en ce qui concerne notamment le secteur de l'énergie électrique, la situation et les perspectives de développement dans les secteurs du charbon à coke et du coke, la politique commune de stockage de pétrole et les possibilités d'approvisionnement. M. Haferkamp a souligné la nécessité d'une harmonisation de la taxation de l'énergie. En ce qui concerne l'Euratom, un rapport a été élaboré sur l'approvisionnement à long terme de la Communauté en uranium enrichi. Il est nécessaire d'étudier de manière approfondie, dans le cadre de la Communauté, la création d'une usine de fabrication d'uranium enrichi.

M. Leemans (dém.-chr. belge), président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, espère qu'il sera bientôt possible de dresser le tableau des orientations de la Communauté en matière d'énergie.

Budget de recherche et d'investissement de l'Euratom pour 1969
(13 mars)

Le Parlement européen a été saisi par le Conseil du projet de budget de recherche et d'investissement de l'Euratom pour 1969. M. Leemans (dém.-chr. belge), dans le rapport (doc. 3) fait au nom de la commission des finances et des budgets, remarque que ce budget se limite à la traduction sur le plan financier d'un programme commun limité à un an, de quelques programmes complémentaires et de la participation de la Communauté à la poursuite du projet Dragon. Compte tenu des décisions de programme à intervenir avant le 1er juillet 1969, le Conseil est convenu de bloquer provisoirement les crédits devant couvrir les dépenses du deuxième semestre de 1969. Le rapporteur souligne que le budget ainsi soumis au Parlement ne peut donc, en aucune façon, être considéré comme le budget nécessaire à la recherche et au développement scientifique devant être développé entre les Six. Ce n'est qu'un budget transitoire qui devra être complété, dès le 1er juillet 1969, comme le Conseil et la Commission s'y sont engagés. D'autre part, le rapporteur note que le Conseil n'a pas procédé à des licenciements de personnel mais a décidé de mettre en surnombre les emplois non couverts par les programmes adoptés. La commission des finances et des budgets souligne avec force l'intérêt pour l'Europe de sauvegarder le patrimoine de l'Euratom. Il convient dès lors d'assurer la garantie d'emploi au personnel actuellement en service afin d'éviter que la Communauté ne se trouve en état d'infériorité dans un domaine qui contribuera grandement à déterminer sa place dans le monde. La commission parlementaire regrette le retard avec lequel le Conseil a établi le budget de l'Euratom et demande au Parlement de se borner à prendre acte de ce budget.

M. Mart, président en exercice du Conseil des Communautés, a présenté au Parlement les grandes lignes du projet de budget qui, s'il ne peut pas être considéré comme satisfaisant, n'en constitue pas moins la seule issue possible pour doter l'Euratom d'un budget en 1969.

Au nom du groupe socialiste, M. Oele (néerl.) a déclaré que la majorité du groupe n'accepte pas un budget qui ne contient aucune perspective d'avenir et restreint les activités de l'Euratom qui n'a plus la compétence de coordination de la politique nucléaire. Le groupe déplore le manque de volonté politique du Conseil et constate que la moitié du budget sera à charge des cinq Etats qui veulent la poursuite des activités de l'Euratom. M. Bousquet (fr.) au nom du groupe de l'UDE a constaté que le projet de budget était d'un montant extraordinairement faible. Toutefois, son groupe le votera et aimerait connaître les élé-

ments qui figureront dans le programme pluri-annuel en discussion. Après avoir rappelé les espoirs mis en l'Euratom et les raisons de l'échec à savoir, notamment l'incapacité de dégager une filière européenne et l'application de la loi du juste retour, M. Bousquet a souligné qu'il fallait que les Etats se décident à définir une politique commune de la recherche et que soit envisagé une vraie politique industrielle et une politique de l'approvisionnement digne de ce nom. Il est souhaitable que les programmes proposés par la France puissent trouver place dans un ensemble de mesures de politique commune indispensables à l'Euratom. M. Leonardi (com. it.) a déclaré que les communistes voteront contre un projet aux insuffisances manifestes et à cause du fait que l'on veut faire payer aux travailleurs des centres de recherche la faillite de l'Euratom. Les responsabilités doivent être précisées afin que le Parlement puisse exercer efficacement son contrôle. M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) ne peut pas se borner à prendre acte d'un tel projet de budget. C'est pourquoi il a déposé un amendement refusant l'approbation du Parlement au projet de budget et demandant que le Conseil présente un autre projet de budget. M. Spénaie (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, défendant la position prise par cette commission, a souligné qu'à son avis, le meilleur moyen de préserver les droits et garanties du personnel jusqu'à l'élaboration d'un programme pluri-annuel était de prendre acte du budget en soulignant ce qu'il avait d'insatisfaisant. Ceci paraît la voie la plus constructive.

M. Coppé, membre de la Commission des Communautés européennes, a mis l'accent sur la faiblesse du projet de budget en discussion et a souligné qu'il était possible de réorienter les chercheurs vers d'autres domaines de recherche que ceux spécifiquement atomiques. La difficulté réside dans le fait que le programme de recherche et d'investissement doit être adopté à l'unanimité. C'est là que réside l'erreur et que l'on peut apporter une amélioration. M. Hellwig, vice-président de la Commission européenne, a parlé de l'état des travaux en ce qui concerne le programme pluri-annuel. La Commission proposera toute une série d'activités pour un véritable programme communautaire, les programmes complémentaires n'étant que des palliatifs. Pour l'avenir de la Communauté, les Etats membres et l'industrie doivent déterminer en commun une stratégie à long terme, notamment dans le domaine des surgénérateurs, des réacteurs éprouvés et du développement de la séparation isotopique.

A la suite de l'adoption de l'amendement présenté par M. Westerterp (dém.-chr. néerl.), le Parlement européen ne se borne pas à prendre acte du projet de budget de l'Euratom, comme le lui proposait la com-

mission des finances et des budgets, mais au contraire refuse d'approuver le projet de budget et demande au Conseil de lui présenter un autre projet de budget tenant pleinement compte de l'avant-projet de budget présenté par la Commission européenne. Dans la résolution, le Parlement reprend, d'autre part, l'essentiel des observations formulées dans le rapport de sa commission des finances et des budgets.

Relations entre la Communauté européenne et les Etats africains et malgache

Résultats de la Vème réunion de la Conférence parlementaire de l'association C. E. E. - E. A. M. A. (10 mars). Le rapport (doc. 228) présenté par M. Vals (soc. fr.) au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache expose les résultats de la Vème réunion de la Conférence parlementaire de l'association qui s'est tenue à Tananarive du 10 au 15 janvier 1969 (un numéro spécial 1969/2 le "Parlement européen - Informations" est consacré aux travaux de la Conférence).

Le rapporteur, après avoir fait un bref compte rendu des travaux de la Conférence qui ont été dominés par les problèmes de renouvellement de la Convention de Yaoundé, a insisté sur l'ampleur et l'intérêt des débats et a demandé au Parlement d'approuver les conclusions de la Conférence. M. Vals a attiré l'attention du Parlement sur les inconvénients résultant de l'absence de délégations parlementaires de certains pays africains et aussi sur le fait que d'autres Etats n'ayant plus de représentations parlementaires ont délégué à la Conférence leur ambassadeur auprès de la Communauté. Il y a là une confusion de pouvoirs regrettables et il est souhaitable que les 18 E. A. M. A. se consoignent pour régler ce problème. En conclusion, le rapporteur a souligné que tous les participants à la Conférence s'étaient déclarés d'accord sur l'utilité d'un dialogue institutionnel concret et fructueux. Les résultats acquis permettent de conclure à la nécessaire reconduction dans la nouvelle convention, du régime institutionnel actuel. Dans son exposé oral, M. Vals a notamment insisté sur la mauvaise répartition des sièges au sein du bureau de la Conférence qui ne compte pas moins de quatre vice-présidents de la même nationalité. Une meilleure répartition géographique entre les six Etats de la C. E. E. aurait été préférable.

Au nom du groupe socialiste, M. Metzger (all.) a insisté sur la valeur de plus en plus grande que prend l'association aux yeux des Etats afri-

cains. Pour M. Metzger, le développement industriel et le développement agricole ne sont pas contradictoires mais complémentaires. La Communauté doit poursuivre l'oeuvre entreprise. M. Laudrin (fr.), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, a regretté qu'aucune solution constructive n'ait été trouvée au problème de la représentation parlementaire de certains Etats associés. L'orateur a ensuite évoqué le problème des exportations africaines vers l'Europe et la nécessité de maintenir le régime des préférences réciproques. M. Bersani (dém.-chr. it.) a évoqué les principales conclusions de la Conférence avec lesquelles il s'est déclaré d'accord et a souligné la nécessité de poursuivre l'oeuvre entreprise en Afrique par la Communauté. M. Armengaud (lib. fr.) a mis en garde contre des promesses inconsidérées en matière d'industrialisation des E. A. M. A., alors que l'on n'a pas encore pu tenir les promesses faites au sujet de l'écoulement des produits tropicaux et de la stabilisation des cours des matières premières.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, a mis l'accent sur l'intérêt et la qualité des travaux de la Conférence parlementaire de l'association, notamment dans la perspective du renouvellement de la Convention de Yaoundé. Il a approuvé la mise en garde faite par M. Armengaud au sujet de l'industrialisation qui n'est pas l'alternative à une politique agricole. Enfin, M. Rochereau a estimé que des mesures transitoires devront être prises avant que la nouvelle convention, en cours de négociation, puisse entrer en vigueur du fait que les ratifications parlementaires prendront un certain temps.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution aux termes de laquelle il s'associe aux conclusions de la Conférence parlementaire de l'association et se félicite du bilan positif de l'association. Le Parlement réitère sa volonté de voir cette association se poursuivre dans le même esprit et avec les mêmes objectifs, tout en souhaitant que la Communauté adopte les modalités de ses interventions aux nécessités actuelles par un effort en vue du développement des échanges commerciaux et de l'écoulement des produits tropicaux à des prix plus stables et plus rémunérateurs, par des actions plus nombreuses et plus concertées en faveur de l'industrialisation des E. A. M. A. et enfin, par une dotation accrue du fonds européen de développement. Le Parlement demande que le Conseil tienne ses engagements en faisant en sorte que les négociations sur la nouvelle convention soient conclues avant le 31 mai 1969.

Mission d'une délégation du Parlement européen auprès de la Communauté est africaine (10 mars). Une délégation du Parlement européen a effectué une mission d'étude et d'information à Arusha, du 17 au 20 janvier 1969, afin de procéder à un premier examen des problèmes que posent les relations de la C. E. E. avec le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, à la suite de la signature de l'accord d'association C. E. E. -est africain. M. Bersani (dém.-chr. it.) a présenté le rapport (doc. 226) fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache sur cette mission. Le rapporteur met l'accent sur les inconvénients résultant du retard de l'entrée en vigueur de l'accord d'association du fait qu'aucun des six Etats membres de la C. E. E. n'a encore déposé les instruments de ratification. Malgré cela, il faut rapidement engager les négociations pour que l'accord puisse être renouvelé en même temps que la convention avec les E. A. M. A. et pour la même durée. D'autre part, le rapporteur souligne que les pays de l'est africain demandent que soit supprimée la différence de régime commercial appliqué par la C. E. E. aux produits des E. A. M. A. et à ceux de l'est africain. Il a été également question du problème de l'extension de l'accord au domaine de la coopération technique et financière. Enfin, le rapporteur précise qu'un accord de principe est intervenu pour la création d'un organisme paritaire de contacts parlementaires réunissant à intervalles réguliers les représentants des deux parties. Des contacts doivent encore être pris à ce sujet.

En présentant son rapport, M. Bersani a souligné que la Communauté doit dépasser le cadre de l'Afrique francophone pour étendre son action à l'Afrique anglophone. La Communauté est devenue un facteur d'unification et un stimulant vers un plus grand développement de ce continent. M. Metzger (all.), au nom du groupe socialiste, a également défendu ce point de vue, en soulignant le désir de nombreux hommes politiques africains de travailler avec la Communauté européenne.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, a informé le Parlement que la Commission désirait que les négociations sur l'accord d'Arusha soient conduites à peu près parallèlement aux négociations sur le renouvellement de la Convention de Yaoundé. Mais ce parallélisme ne doit pas être absolu. La Commission estime qu'il est prématuré de prévoir, dès maintenant, un accord unique valable pour toute l'Afrique, mais elle est favorable à une certaine harmonisation entre les différents régimes d'association entre les pays d'Afrique. Enfin, M. Rochereau s'est déclaré favorable également à la création d'une commission parlementaire mixte composée de parlementaires de l'Afrique de l'est et du Parlement européen.

En conclusion des débats, le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il souligne la nécessité d'une prompt entrée en vigueur de l'accord d'association C. E. E.-est africain et demande, qu'entre temps, des négociations s'engagent pour le renouvellement de cet accord pour une durée égale à celle de la convention avec les E. A. M. A. Le Parlement souhaite une harmonisation des régimes d'association entre la C. E. E. et l'Afrique et se prononce pour la création d'un organisme paritaire de contact parlementaire.

Organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures des transports (10 mars)

Le Parlement a approuvé une proposition de décision de la Commission européenne relative à l'organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable. Dans son rapport (doc. 208), fait au nom de la commission des transports, M. Apel (soc. all.) a précisé que la décision proposée vise à organiser une étude pilote des coûts d'infrastructure des transports urbains dans les pays de la Communauté de façon à ce que les Etats membres se répartissent entre eux les tâches à accomplir et veillent à rendre compte de la situation d'ensemble en matière de coûts d'infrastructure dans des villes de dimensions et de structures diverses. Dans sa résolution, le Parlement a notamment souligné l'importance fondamentale que revêt, pour l'ensemble de la politique des transports, l'amélioration à la faveur d'enquêtes, des connaissances relatives à la structure des coûts des infrastructures.

M. Cousté (fr.), au nom du groupe de l'union démocratique européenne, a souligné l'immense mérite de cette enquête qui doit permettre, selon des méthodes communautaires, de connaître ce qui se passe dans différents pays européens. L'orateur a insisté, en outre, pour connaître les résultats des études pilotes et des relevés qui ont déjà été faits relativement aux coûts des infrastructures.

M. Bodson, membre de la Commission européenne, a précisé que ces études seront portées à la connaissance des parlementaires dans les prochains jours. Il a également insisté sur l'intérêt des études effectuées ou projetées sur le plan communautaire afin de dégager des solutions communes bénéfiques pour les six Etats.

Questions sociales (14 mars)

Problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de certaines viandes fraîches découpées. Le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de directive sur rapport complémentaire (doc. 223) de M. Behrendt (soc. all.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique.

Rapprochement des législations concernant l'extrait de viande et autres. Le Parlement a donné un avis favorable à une proposition de directive sur rapport (doc. 212) de M. Merchiers (lib. belge) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique. L'accent a été mis sur la protection de la santé de la population ainsi que sur l'institution rapide du Comité permanent des denrées alimentaires.

Parlement européen

Règlement des comptes pour 1968 (10 mars). Sur rapport (doc. 222) de M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, le Parlement a pris acte de ses comptes pour 1968 avant de les transmettre aux organes de contrôle sur le rapport desquels il se prononcera ultérieurement. M. Spénale a saisi cette occasion pour rappeler que le budget du Parlement pour 1968 était en diminution et que l'on a pu obtenir une meilleure procédure d'élaboration du budget par des contacts directs avec le Conseil.

Modification du règlement (11 mars). Afin d'assurer la continuité de ses travaux, le Parlement européen a adopté une résolution (doc. 225) présentée par M. Vals (soc. fr.) au nom des présidents des quatre groupes politiques portant modification de l'article 4 du règlement de l'Assemblée sur la fin du mandat des représentants.

En cas de perte du mandat parlementaire national, le représentant pouvait rester en fonction jusqu'à la notification au Parlement européen de la désignation de son remplaçant. Aux termes de la nouvelle rédaction de l'art. 4, en cas de perte du mandat parlementaire national, le représentant pourra rester en fonction jusqu'à la désignation de son remplaçant, et ce, pour une durée maximum de 6 mois.

Composition des commissions. Sur proposition des présidents des groupes démocrate-chrétien, socialiste et de l'union démocratique

européenne, le Parlement a décidé de porter le nombre des membres de la commission des finances et des budgets de 17 à 29.

Nouveau membre. M. Bos (dém.-chr. néerl.) a été nommé membre du Parlement européen par la Première Chambre des Etats généraux des Pays-Bas, le 25 février.

M. Samaritani (communiste), nouveau membre de la délégation italienne, est décédé le 15 mars.

La prochaine session aura lieu à Strasbourg du 5 au 10 mai 1969.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. Scelba (dém.-chr. it.)

4, 13 et 25 février - 7 mars à Bruxelles

Politique de la Communauté à l'égard des pays du bassin méditerranéen. Adoption d'un avis rédigé par M. Scelba (dém.-chr. it.) à la commission des relations économiques extérieures : demande l'entrée en vigueur simultanée des accords C. E. E.-Tunisie et Maroc et C. E. E.-Israël (voir 1ère partie).

Situation politique européenne. Adoption d'une déclaration : profonde inquiétude pour l'évolution actuelle de la politique européenne qui pourrait avoir des effets négatifs sur le développement et le fonctionnement des Communautés. Appel aux gouvernements des pays intéressés pour surmonter les obstacles à la construction d'une Europe communautaire. (Voir aussi 2ème partie : exposé sur l'activité des Communautés).

Election des membres du Parlement européen au suffrage universel direct. Avis favorable au rapport présenté par M. Dehousse (soc.belge) au nom de la commission juridique (voir 2ème partie).

Coopération et intégration européennes dans le secteur culturel. Décision de tenir une réunion à Florence en présence des ministres de l'éducation nationale des six Etats membres, des présidents des commissions parlementaires nationales compétentes et des représentants des mouvements de jeunesse des partis représentés au Parlement européen.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), vice-présidents : MM. Burger (soc.néerl.) et Cantalupo (lib. it.).

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Présidente : Mme Elsner (soc. all.)

30 janvier - 14 et 28 février à Bruxelles

Situation économique de la Communauté en 1968 et perspectives pour 1969. Adoption du rapport de M. Riedel (dém.-chr. all.) sur l'exposé de la Commission européenne.

Impôts sur la consommation de tabacs manufacturés autres que les taxes sur le chiffre d'affaires. Adoption d'un avis rédigé par M. De Winter (dém.-chr. belge) à la commission des finances et des budgets : la commission rejette la proposition de règlement de la Commission européenne et demande une nouvelle proposition comprenant deux phases plus souples, dont une transitoire.

Création d'une société commerciale européenne. Adoption d'un avis rédigé par M. De Winter (dém.-chr. belge) à la commission juridique sur une proposition de résolution présentée par M. Starke (lib. all.) et plusieurs de ses collègues : favorable à la création d'une telle société - faire participer la Grande-Bretagne et les autres pays candidats à l'adhésion aux travaux au niveau des experts.

Nomination de M. Romeo (lib. it.) comme rapporteur sur une proposition de règlement déterminant le régime d'échange applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles.

Nomination de rédacteurs d'avis : - M. Califice (dém.-chr. belge) sur une proposition de décision sur les modalités permettant de constater et de compenser les détournements de recettes douanières - M. Bousch (U. D. E. fr.) sur une proposition de règlement concernant la fabrication et la commercialisation de la margarine - M. Ramaekers (soc. belge) sur la politique énergétique communautaire.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : Mme Elsner (soc. all.), vice-présidents : MM. Starke (lib. all.) et Boersma (dém.-chr. néerl.).

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président : M. Spénale (soc. fr.)

6 février à Bruxelles - 19 février à Luxembourg - 25 février à Bruxelles - 10-13 mars à Strasbourg

Impôts sur la consommation de tabacs manufacturés autres que les taxes sur le chiffre d'affaires et accise sur ces tabacs. Adoption d'un rapport de M. Artzinger (dém. -chr. all.) sur une proposition de règlement et un projet de résolution.

Comptes du Parlement européen pour 1968. Adoption d'un rapport de M. Spénale (soc. fr.) (voir 2ème partie).

Budget de recherche et d'investissement de l'Euratom pour 1969. Adoption d'un rapport de M. Leemans (dém. - chr. belge) (voir 2ème partie).

Prix des produits agricoles. Adoption de deux avis rédigés par M. Cointat (UDE, fr.) à la commission de l'agriculture (voir 1ère et 2ème parties).

Concours du F. E. O. G. A., section garantie. Adoption d'un avis rédigé par M. Aigner (dém.-chr. all.) à la commission de l'agriculture sur une proposition de règlement (voir 2ème partie).

Monopoles nationaux à caractère commercial des tabacs manufacturés. Adoption d'un avis rédigé par M. Artzinger (dém.-chr. all.) à la commission économique sur une proposition de règlement : nécessité d'une harmonisation des taxes - assurer une meilleure répartition des répercussions budgétaires entre les Etats membres - cette proposition devrait prendre la forme d'une directive.

Ressources propres des Communautés. Exposé de M. Coppé, membre de la Commission européenne sur l'état des travaux sur ce point (rapporteur, M. Spénale (soc. fr.)).

Nomination de rapporteurs : - M. Spénale (soc. fr.) sur une proposition de décision relative aux modalités permettant de constater et de compenser les détournements de recettes douanières - M. Leemans (dém.-chr. belge) sur les comptes de gestion et bilans financiers des Communautés pour 1967 et sur le rapport de la commission de contrôle sur ces comptes - M. Poher (dém.-chr. fr.) sur le projet de budget du Parlement pour 1970.

Désignation de rédacteurs d'avis : -M. Cointat (UDE, fr.) sur le mémorandum de la commission relatif à la réforme de l'agriculture européenne - M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) sur la communication de la Commission relative à la politique énergétique communautaire.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. Spénale (soc. fr.), vice-présidents : MM. Borocco (UDE, fr.) et Vetrone (dém.-chr. it.).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

28 janvier - 3, 11 et 12, 27 et 28 février à Bruxelles - 12-13 mars à Strasbourg

Fixation des prix agricoles pour 1969-1970. Adoption de deux rapports intérimaires de M. Lücker (dém.-chr. all.) sur des propositions de règlement (voir 1ère et 2ème parties).

Concours du F.E.O.G.A., section garantie. Adoption d'un rapport de M. Vredeling (soc.néerl.) sur une proposition de règlement (voir 2ème partie).

Perception d'un montant compensatoire sur le lait en poudre. Adoption d'un rapport de M. Lücker (dém.-chr. all.) sur une proposition de règlement (voir 2ème partie).

Qualités type de diverses céréales. Adoption d'un rapport de M. Dewulf (dém.-chr. belge) sur une proposition de règlement (voir 2ème partie).

Organisation du marché des céréales en fonction de l'arrangement international sur les céréales. Adoption du rapport de M. Briot (UDE, fr.) sur une proposition de règlement (voir 2ème partie).

Réforme de l'agriculture européenne. Poursuite de l'examen des propositions de la Commission européenne notamment au sein du groupe de travail créé à cet effet:

Fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les fruits et légumes. Adoption d'un avis rédigé par M. Dröschner (soc. all.) à la commission des affaires sociales et de la santé publique.

Nomination de rapporteurs : - M. Vals (soc. fr.) sur la proposition de règlement viti-vinicole - M. Scardaccione (dém.-chr. it.) sur une proposition de règlement définissant les conditions d'application des mesures de sauvegarde pour les produits agricoles - M. Mauk (lib. all.) sur une proposition de règlement concernant les mesures d'uniformisation des régimes d'importation de fruits et légumes à l'égard des pays tiers - M. Mauk (lib. all.) sur une proposition de modification du règlement sur les produits transformés à base de fruits et légumes - M. Dulin (lib. fr.) sur une proposition de modification du règlement concernant les aides accordées au babeurre et au babeurre en poudre pour l'alimentation des animaux.

Nomination de rédacteurs d'avis : - M. Estève (UDE, fr.) sur la liberté d'établissement dans l'agriculture et les activités annexes de l'agriculture - M. Bading (soc. all.) sur une proposition de règlement déterminant le régime d'échanges applicable à certaines marchandises résultant de la transformation de produits agricoles - M. Dewulf (dém.-chr. belge) sur une proposition de règlement concernant la fabrication et la mise dans le commerce de la margarine.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président M. Boscary-Monsservin (lib. fr.), vice-présidents : MM. Vredeling (soc. néerl.) et Richarts (dém.-chr. all.).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (dém.- chr. all.)

30 janvier - 10, 11 et 27 février à Bruxelles

Cinquième rapport de l'organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille. Adoption du rapport de M. Bergmann (soc. all.) (voir 2ème partie).

Rapprochement des législations des Etats membres concernant l'extrait de viande et autres. Adoption d'un rapport de M. Merchiers (lib. belge) sur une proposition de directive (voir 2ème partie).

Rapports entre la politique sociale et les politiques dans les autres secteurs. Adoption du rapport de M. Behrendt (soc. all.) sur un rapport intérimaire de la Commission au Conseil.

Problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches découpées. Adoption du rapport de M. Behrendt (soc. all.) sur une proposition de directive (voir 2ème partie).

Réforme de la politique agricole européenne. Examen du document présenté par la commission (rédacteur de l'avis : M. Van der Ploeg (dém.-chr. néerl.).

Nominations : - M. Houdet (lib. fr.) comme rapporteur sur une proposition de règlement relative à la fabrication et à la commercialisation de la margarine - M. Berkhouwer (lib. néerl.) comme rédacteur d'un avis sur des directives relatives à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services pour les activités de la distribution et de l'utilisation professionnelle des produits toxiques.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. Müller (dém.-chr. all.), vice-présidents : Mlle Lulling (soc. lux.) et M. Merchiers (lib. belge).

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (UDE, fr.)

31 janvier à Bruxelles - 20 février à Luxembourg - 24 février à Bruxelles - 11 mars à Strasbourg

Politique de la Communauté à l'égard des pays du bassin méditerranéen. Adoption du rapport de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) sur une proposition de résolution (voir 1ère partie).

Fixation des prix agricoles. Adoption d'un avis rédigé par M. Kriedemann (soc. all.) sur les prix du lait et des matières grasses pour 1969-1970 (voir 2ème partie).

Organisation du marché des céréales notamment en fonction de l'arrangement international sur les céréales. Adoption d'un avis rédigé par M. Vredeling (soc. néerl.) à la commission de l'agriculture (voir 2ème partie).

Nomination de M. De Winter (dém.-chr. belge) comme rapporteur sur l'état actuel des relations de la C. E. E. avec les pays d'Amérique latine.

Nomination de rédacteurs d'avis : - M. Baumel (UDE, fr.) sur la communication de la commission concernant la première orientation pour une politique énergétique communautaire - M. van Offelen (lib. belge) sur une proposition de décision sur les modalités permettant de constater et de compenser les détournements de recettes douanières - M. Kriedemann (soc. all.) sur la communication de la commission relative à la politique agricole commune.

M. Baas (lib. néerl.) a été chargé de suivre les relations de la C. E. E. avec le Japon et M. Bersani (dém.-chr. it.) les négociations en vue du renouvellement de la convention de Yaoundé.

Groupe de travail chargé d'étudier les problèmes du commerce inter-zones allemand. Le 31 janvier, le groupe de travail a eu un échange de vues avec la Commission européenne sur : - le volume, la nature et le

déroulement du commerce inter-zones - les conséquences de l'application du protocole relatif au commerce intérieur allemand sur les mécanismes commerciaux communautaires.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. de la Malène (UDE, fr.), vice-présidents : MM. Kriedemann (soc. all.) et Westerterp (dém.-chr. néerl.).

COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président : M. Deringer (dém.-chr. all.)

30 janvier - 14 février - 4 mars à Bruxelles

Actes de la collectivité des Etats membres et actes du Conseil non prévus par les traités. Adoption d'un rapport de M. Burger (soc. néerl.) sur les problèmes juridiques posés par ces différents actes.

Election des membres du Parlement européen au suffrage universel direct. Adoption d'un rapport de M. Dehousse (soc. belge) sur une proposition de résolution (voir 2ème partie).

Adoption de deux avis à la commission des affaires sociales et de la santé publique relatifs à deux propositions de directives concernant le rapprochement des législations pour l'extrait de viande et autres et pour les pâtes alimentaires.

Nomination de rapporteurs : M. Ribière (UDE, fr.) sur certaines questions en relation avec l'application des dispositions de l'art. 113, par. 3 du traité C. E. E. - M. Dittrich (dém.-chr. all.) sur une proposition relative à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services pour les activités de distribution des produits toxiques.

Nomination de M. Estève (UDE, fr.) comme rédacteur d'un avis sur une communication de la commission concernant la première orientation pour une politique énergétique communautaire.

M. Boertien (dém.-chr. néerl.) a été chargé d'étudier les difficultés pouvant naître de sanctions pénales différentes d'un Etat membre à l'autre concernant la mise en oeuvre d'une directive communautaire.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. Deringer (dém.-chr. all.), vice-présidents : M. Dehousse (soc. belge) et Merchiers (lib. belge)

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président : M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

29 janvier - 13 février à Bruxelles

Coopération européenne dans le domaine de la science et de la technologie. Echange de vues avec des personnalités britanniques : demande de création d'entreprises européennes et de centres communs de recherche fondamentale avec la participation britannique.

Situation actuelle et perspectives d'Euratom. Séminaire d'information avec des personnalités scientifiques des six Etats membres : l'Euratom n'a pas atteint ses buts pour deux raisons, la première parce que l'harmonisation des programmes de développement des réacteurs nucléaires n'a pas donné les résultats espérés et la seconde à cause de la difficulté de lier la recherche scientifique à la recherche appliquée.

La commission de l'énergie a poursuivi ses travaux concernant la politique énergétique communautaire et la recherche dans l'Université et ses implications pour la jeunesse européenne.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. Leemans (dém.-chr. belge), vice-présidents : MM. Oele (soc. néerl.) et Bousch (UDE, fr.).

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président : M. Posthumus (soc. néerl.)

3 février à Paris - 7 mars à Bruxelles

Organisation d'une enquête sur les coûts des infrastructures servant aux transports. Adoption d'un rapport de M. Apel (soc. all.) sur une proposition de décision (voir 2ème partie).

Nomination de M. Cousté (UDE, fr.) comme rapporteur sur deux propositions de directives concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au freinage et aux entrées et sorties des véhicules à moteur.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. Posthumus (soc. néerl.), vice-présidents : MM. Jozeau-Marigné (lib. fr.) et Lucius (dém.-chr. lux.).

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. Glinne (soc. belge), vice-présidents : M. Kaspereit (UDE, fr.).

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président : M. De Winter (dém.-chr. belge)

7 mars à Bruxelles

Association C. E. E. -Turquie. Echange de vues avec la Commission européenne sur l'ouverture des négociations pour le passage de la phase provisoire à la phase transitoire de l'association.

La commission parlementaire mixte C. E. E. -Turquie se réunira du 15 au 18 mai à Paris pour examiner le rapport annuel d'activité du Conseil d'association.

14 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. De Winter (dém.-chr. belge), vice-présidents : MM. Tolloy (soc. it.) et Terrenoire (UDE, fr.).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)

Président :

3 et 28 février à Bruxelles

Résultats de la Vème réunion de la Conférence parlementaire de l'association. Adoption d'un rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 2ème partie).

Résultats d'une mission effectuée par une délégation du Parlement auprès de la Communauté Est-africaine. Adoption d'un rapport de M. Bersani (dém.-chr. it.) (voir 2ème partie).

Renouvellement de la convention de Yaoundé. Echange de vues avec la Commission européenne : la procédure adoptée ne s'inspire pas de l'idéal communautaire. La commission parlementaire doit être tenue informée de l'évolution des négociations.

La commission a demandé à la Commission européenne d'intervenir auprès du Conseil pour que l'aide aux populations sinistrées du Nigéria leur parvienne le plus rapidement possible.

13 mars à Strasbourg

Réunion constitutive de la commission pour la session 1969-1970. Election du bureau : président : M. Achenbach (lib. all.), vice-présidents : MM. Bersani (dém.-chr. it.) et Metzger (soc. all.).

IV. AUTRES INFORMATIONS

Groupe démocrate-chrétien

Président : M. Illerhaus (all.)

3 mars à Bruxelles

Le groupe a désigné M. Scelba (it.) comme candidat à la présidence du Parlement européen.

Groupe socialiste

Président : M. Vals (fr.)

28 février à Paris

Le groupe a désigné M. Burger (néerl.) comme candidat à la présidence du Parlement européen.

Groupe des libéraux et apparentés

Président : M. Pleven (fr.)

10 mars à Strasbourg

Le groupe a désigné M. Lefebvre (belge) comme candidat à la présidence du Parlement européen.

Groupe de l'union démocratique européenne

Président : M. Triboulet (fr.)

Journées d'étude du 28 février au 2 mars à Villefranche-sur-mer

Au cours de ces journées d'études, le groupe de l'U.D.E. a examiné les questions en discussion au Parlement européen et dans les commissions.

Prix agricoles : Le groupe demande ; une augmentation de 5 % du prix d'orientation de la viande de boeuf et de veau - une prorogation du prix indicatif du lait et le maintien du prix d'intervention du beurre - la mise en oeuvre très rapide des mesures à moyen et à court terme destinées à normaliser le marché des produits laitiers - l'instauration effective, dès cette année, de la taxe sur les matières grasses végétales importées - la prorogation du prix de la betterave à sucre (exposé de MM. Cointat et Briot).

Euratom : Le groupe s'est prononcé pour une orientation vers des réalisations profitables et a approuvé le projet de budget qui prévoit des correctifs sans entraîner de licenciement du personnel appelé seulement à changer de secteur (exposé de M. Bousquet).

Situation économique de la Communauté : Le groupe souhaite que, dans le domaine monétaire, on développe une action communautaire et que l'on institue un système automatique de sauvegarde (exposé de M. Cousté).

Crise de l'U.E.O. : Les problèmes d'un éventuel élargissement de la Communauté doivent d'abord faire l'objet d'un examen entre les Six et non entraîner un blocage des délibérations (exposé de M. Habib Deloncle).

QUESTIONS ECRITES

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 14 du 7 février 1969, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Berkhouwer (n° 184, 12.10.1967) à la Commission des Communautés européennes sur les prêts consentis par l'Etat français à l'industrie sidérurgique française.

M. Kriedemann (n° 282, 12.1.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les prêts consentis par l'Etat français à l'industrie sidérurgique française.

M. Kriedemann (n° 14, 25.3.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les prêts consentis par l'Etat français à l'industrie sidérurgique française.

M. Vredeling (n° 72, 29.4.1968) à la Commission des Communautés européennes sur l'octroi par le gouvernement français de subventions à l'industrie sidérurgique française.

M. Kriedemann (n° 100, 30.5.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les bonifications d'intérêt en faveur de l'industrie sidérurgique française.

M. Herr (n° 243, 19.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les subventions à l'industrie sidérurgique.

M. Dichgans (n° 207, 10.10.1968) au Conseil des Communautés européennes sur la construction à Strasbourg d'un nouvel immeuble destiné au Parlement.

M. Vredeling (n° 240, 15.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les difficultés dans les échanges commerciaux entre la République démocratique allemande et les Etats membres de la Communauté économique européenne.

M. Raedts (n° 245, 26.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les tarifs d'électricité.

M. Vredeling (n° 246, 26.11.1968) au Conseil des Communautés européennes sur le droit de vote au sein du Conseil.

M. Vredeling (n° 248, 27.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur le "Gentleman's Agreement" sur les exportations de lait entier en poudre.

M. Pedini (n° 250, 28.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les relations commerciales de la C.E.E. avec le Japon.

M. Cousté (n° 251, 29.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les transports aériens en Europe.

M. Scarascia Mugnozza (n° 252, 29.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les infrastructures de stockage et de distribution de la production agricole.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 15 du 8 février 1969, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vredeling (n° 277, 9.1.1968) à la Commission des Communautés européennes sur la convention vétérinaire entre les Pays-Bas et la Roumanie.

M. Vredeling (n° 187, 25.9.1968) à la Commission des Communautés européennes sur l'article publié par la revue "De Nederlandse Onderneming" sur les distorsions de concurrence en Italie.

M. Lenz (n° 208, 10.10.1968) à la Commission et au Conseil des Communautés européennes sur les relations entre la C.E.E. et l'Autriche.

M. Vredeling (n° 226, 30.10.1968) à la Commission des Communautés européennes sur le Conseil européen du marché du travail.

Mlle Lulling (n° 235, 12.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur le marché international de l'acier.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 25 du 27 février 1969, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Vals (n° 238, 15.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur le concours du F.E.O. G.A.

M. Richarts (n° 247, 27.11.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les interventions du Fonds d'orientation et de garantie en faveur de la viticulture.

M. Vredeling (n° 269, 23.12.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les candidatures aux fonctions de délégué syndical en France.

M. Ramaekers (n° 271, 23.12.1968) à la Commission des Communautés européennes sur les mesures de sauvegarde prises par la République française.

M. Spénale (n° 276, 9.1.1969) à la Commission des Communautés européennes sur la reconversion économique de la région Albi-Carmaux.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C.29 du 6 mars 1969, publie les réponses aux questions écrites de :

M. Mauk (n° 244, 21.11.1968) à la Commission sur l'application des normes de qualité communes aux fruits et légumes.

M. Dulin (n° 255, 12.12.1968) à la Commission sur les statistiques agricoles régionales.

M. Kriedemann (n° 256, 13.12.1968) à la Commission sur le prélèvement dans les échanges de céréales.

M. Vredeling (n° 259, 17.12.1968) à la Commission sur la vente à prix réduit de beurre de stock public aux fins de transformation en beurre concentré.

M. Vredeling (n° 261, 17.12.1968) à la Commission sur l'accord entre la République fédérale d'Allemagne et la R.D.A. sur l'accroissement de leurs échanges.

M. Deringer (n° 264, 18.12.1968) à la Commission sur le monopole italien des tabacs.

M. Vredeling (n° 270, 23.12.1968) à la Commission sur la diminution du montant compensatoire à l'importation d'huiles de tournesol provenant de divers pays du bloc de l'Est.

M. Rossi (n° 275, 8.1.1969) à la Commission sur la publicité des prix et les conditions de transport pour le charbon et l'acier dans le trafic international routier dans la Communauté.

M. Vredeling (n° 286, 15.1.1969) à la Commission sur les compétences des représentants permanents des gouvernements des Etats membres.

Le Journal officiel des Communautés européennes n° C 33 du 13 mars 1969 publie les réponses aux questions écrites de :

M. Oele (n° 223, 18.10.1968) à la Commission sur la réponse incomplète à la question écrite n° 115/68, relative au monopole français du pétrole et des produits pétroliers.

M. Vredeling (n° 242, 15.11.68) à la Commission sur les réactions des consommateurs de la République fédérale d'Allemagne à l'augmentation du prix du lait de consommation.

M. Westerterp (n° 249, 28.11.1968) à la Commission sur l'élargissement de la "zone frontalière" aux Pays-Bas.

M. Löhr (n° 254, 11.12.1968) à la Commission sur les aides à l'industrie française de la chaussure.

M. Vredeling (n° 262, 17.12.1968) à la Commission sur l'accord international sur le café.

M. Mauk (n° 266, 23.12.1968) à la Commission sur les difficultés provoquées dans le secteur des produits laitiers.

M. Berkhouwer (n° 272, 23.12.1968) à la Commission sur les informations à fournir à la Commission au sujet des dérogations prévues dans la proposition de directive concernant les additifs dans l'alimentation des animaux.

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN
BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg-Tél. 11.28.81
PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles-Tél. 227.22.28
ROME, via del Corso, 184-Tél. 67.05.07



